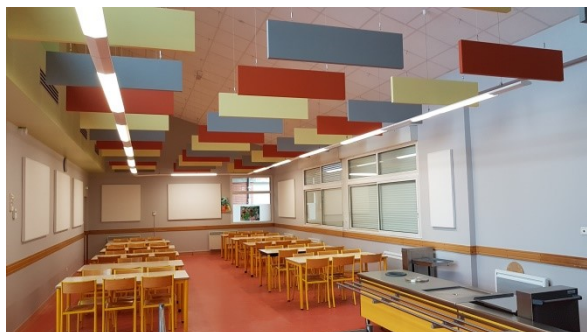


## Informations municipales

### Nouveau : à la rentrée, des tarifs cantine adaptés aux revenus



Le repas cantine est essentiel pour les enfants et permet, pour les revenus les plus élevés, l'accès à une alimentation équilibrée et diversifiée. La Commune a donc décidé, dès la rentrée 2021, de mettre en place la tarification progressive liée au niveau de revenu des parents.

Ainsi, à compter de la facturation de septembre 2021, le tarif cantine à Gragnague va varier selon les revenus des familles. Jusqu'alors, un seul tarif était appliqué (2,73€ et 3,31€ pour les extérieurs hors RPI).

Dès la rentrée 2021, plusieurs tarifs allant de 0.80€ à 4.50€ vont permettre de payer la prestation en fonction de ses ressources. Ces tarifs progressifs sont répartis en 8 tranches de quotient familial, identiques à celles appliquées par la Communauté des Communes des Coteaux du Girou (C3G) pour la facturation ALAE-ALSH. Le tarif est calculé à partir du quotient familial CAF (ou à défaut, le dernier avis d'imposition).

Tranche de QF	< à 401€	401 € à 650,99 €	651 € à 900,99 €	901 € à 1150,99 €	1151 € à 1350,99 €	1351 € à 1650,99 €	1651 € à 2000,99 €	> à 2001 €	Pas de QF	Tarif extérieur (hors RPI)	Sans réservation
Montant Euros	0,80	1,10	1,40	1,80	2,20	2,60	3,20	3,70	4,30	4,30	4,50

- 6 tarifs sont inférieurs au tarif unique jusqu'alors appliqué. Au-delà des 8 tranches de quotient, ont été créés 3 autres tarifs : un pour les familles ne fournissant pas leurs ressources, un pour les familles résidant dans une commune hors RPI et un pour les familles n'effectuant pas de réservation préalable cantine.

Cette dernière catégorie est mise en place pour inciter les parents à réserver à l'avance les repas de leur enfant. En effet, le nombre de repas commandés et le nombre d'encadrants ALAE mobilisés dépendent du nombre d'enfants inscrits. Cela permet d'assurer le bon fonctionnement de la pause méridienne et de limiter au mieux le gaspillage alimentaire.

#### Etape 1 - Comment s'inscrire à la cantine pour l'année 2021-2022 ?

Il suffit de se connecter au portail <https://gragnague.les-parents-services.com>, à l'aide de codes personnels (identifiant et mot de passe) qui vous ont été communiqués par la commune.

L'inscription peut s'effectuer directement en ligne.

Les parents sont invités dès à présent à :

- se préinscrire pour l'année 2021-2022
- fournir en pièce jointe par scan l'attestation de quotient familial fournie par la CAF indiquant le montant de votre Quotient Familial (à défaut, joindre le dernier avis d'imposition et en cas de déclarations séparées celui des 2 redevables).

Le règlement de la cantine scolaire est à retrouver sur le portail familles ; lien à l'étape 2.

Pour les familles souhaitant effectuer les démarches en Mairie : il suffit sur place de récupérer et de renseigner la fiche de réservation cantine 2021-2022.

## **Etape 2 - Comment réserver la cantine ?**

Il suffit d'indiquer, à l'aide de la fiche de réservation, les jours de réservation souhaités.

Ces souhaits sont automatiquement enregistrés pour l'ensemble de l'année scolaire (hors vacances scolaires).

Cette démarche est à effectuer en une seule fois et est valable pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour indiquer une modification (ajout ou annulation), il suffit de se connecter au portail <https://gragnague.les-parents-services.com>, à l'aide de vos codes personnels (identifiant et mot de passe) communiqués par la commune.

Les délais restent identiques. Le repas n'est pas facturé si la modification est effectuée 48 h à l'avance, avant 12h00 (midi).

Le règlement de la cantine scolaire est à retrouver sur le portail familles.

**L'inscription cantine et les réservations cantine doivent impérativement être effectuées avant le 16/08/2021.**

Au cours de l'été 2021, vous pouvez retrouver le dossier ALAE-ALSH 2021-2022 sur le site de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou : <http://www.cc-coteaux-du-girou.fr>

---

## **Conseil COVID :**

Le Ministère des Solidarités et de la Santé vous recommande ces 2 liens :

<https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/> et <https://solidarites-sante.gouv.fr/>

Vous trouverez réponses à toutes vos questions.

Après 4 mois de service, le centre de vaccination de Gragnague a fermé ses portes avec plus de 5500 vaccinations effectuées. Le centre le plus proche de chez vous est désormais sur Montastruc -la-Conseillère.

---

## **Travaux sur Route des Coteaux :**

L'entreprise BOUYGUES ENERGIES SERVICES intervenant pour le compte du SDEHG a réalisé la pose des gaines pour l'enfouissement des réseaux.

-En 2ème phase : COLAS SUD OUEST est l'entreprise mandatée pour le compte du CD31 intervenant pour l'élargissement de la chaussée au niveau du parvis du lycée et l'empierrement pour l'élargissement de la section courante le long du chantier.

Mi-juin : Démarrage de l'entreprise EIFFAGE ROUTES avec la réalisation des busages et terrassement de l'emprise trottoirs et murs de soutènement. Durée estimée jusqu'à fin août suivant les aléas des chantiers.

La déviation de la route restera effective jusqu'à cette période.



---

## **Masseur kinésithérapeute :**



Après plus de 10 ans de soins de rééducation aux habitants de Gragnague, Sandrine Deniaud, Odile Biet et Pauline Ehrhart s'en vont vers de nouveaux horizons.

Elles laissent leurs places à **Camille Diette** et **Marjolaine Dedieu**, vos deux nouvelles kinésithérapeutes, à partir du 21 juin.

Bienvenue à elles sur notre commune.

Si besoin n'hésitez pas à les contacter.

Les kinés de Gragnague - 1 chemin de Lagarde - 05 34 27 16 17

---

## **Modification du PLU :**

L'enquête publique concernant la modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme) s'est terminée le 3 juin. Le rapport du commissaire enquêteur sera remis dans les prochaines semaines avec avis, examen et synthèse des observations du public et sera consultable en mairie.